Statut fiscal d'une SARL

Définition

La SARL est très répandue de nos jours car très facile à créer. Cette forme juridique possède une fiscalité souple. En effet elle peut se placer sous le statut fiscal des **impôts sur les sociétés** (IS) ou des **impôts sur le revenu** (IR).

Lorsque vous remplissez le M0 vous aurez deux choix dans les options fiscales. En général, une SARL paie des impôts sur les sociétés, mais il est possible, sous certaines conditions, d'adopter les impôts sur le revenu.

IS: (Impôt sur la société)

L'impôt sur les sociétés s'applique sur le bénéfice réalisé par la SARL (ou du moins la personne morale). L'entrepreneur ou les associés sont quant à eux imposés personnellement sur les rémunérations et les dividendes qu'ils perçoivent. En une phrase, la société sera redevable des impôts qui seront calculés sur le **bénéfice de la société**.

Il faut savoir que lorsque l'on créé une SA, SAS, ou SARL, on choisit automatiquement l'**imposition sur les sociétés** mais nous pouvons temporairement nous placer sous le régime prévu pour les sociétés de personnes. (IR)

IR: (Impôt sur le revenu)

Ce statut fiscal ci amène une **imposition directe au nom de l'entrepreneur** ou de chacun des associés en cas d'exercice en société. Ce sont en général les sociétés individuelles qui paient ces impôts, tel que les micro-entreprises ou les EURL.

Comment faire son choix

Dans l'exemple de la création de notre SARL *Consult'Innov* nous avons choisi L'IS. Tout simplement car sur les premiers 38 120 euros de bénéfices nous pouvions obtenir un taux réduit d'imposition de 15% mais aussi car les associés sont par conséquent imposables sur les rémunérations et les dividendes uniquement. A savoir que les cotisations sociales ne sont pas les mêmes suivant le statut à choisir. L'IR peut être rentable si l'on sait qu'au début nous allons avoir des pertes, des difficultés ou faibles résultats, car il est alors possible de profiter personnellement des déficits.